



Combien de fois peut on faire appel

Par **pmcc**, le **09/12/2008** à **10:15**

bonjour,

mon ex a fait appel du jugement. je suis en attente de la conclusion. si je gagne mon appel, mon ex peut elle refaire à nouveau appel. sachant que mon ex a l'aide juridique malgré qu'elle vit avec quelqu'un.

merci

Par **chaber**, le **09/12/2008** à **13:40**

L'arrêt de la cour d'appel n'est pas contestable et ne peut faire l'objet que d'un pourvoi en cassation non suspensif d'exécution.